

SEEPH

Depuis 1997, la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) a pour objectif d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées, un droit fondamental pour tous. La prochaine SEPH se déroulera du **16 au 22 novembre prochain**. Cette 19^{ème} édition coordonnée par l'Agefiph, le Fiphfp et l'ADAPT sera placée sous l'angle de la sécurisation des parcours et devient à partir de cette année la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) avec des actions menées dans plusieurs pays (Espagne, Italie, Belgique).

Une mobilisation de tous est attendue afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette thématique.

Service civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager au service de la collectivité. Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation et représentant au moins 24 heures hebdomadaires. **Les employeurs publics recevant des jeunes volontaires en situation de handicap accomplissant leur Service Civique peuvent désormais mobiliser les aides du fiphfp.** Pour plus de renseignements : <http://www.fiphfp.fr/>

La première entreprise adaptée (EA) de Guyane a ouvert ses portes

10 ans après l'ouverture de son ESAT, l'ADAPEI crée la 1^{ère} entreprise adaptée de Guyane : ADAP'Pro services

La convention portant création de la 1^{ère} EA de Guyane a été signée le 22 septembre dernier. Mais qu'est-ce qu'une EA et quels sont les avantages pour les employeurs publics de recourir aux services proposés ?

Les Entreprises adaptées sont des unités économiques qui garantissent aux personnes en situation de handicap (PSH) des conditions de production adaptées à leurs besoins et capacités. L'EA constitue donc une passerelle essentielle dans la démarche de promotion et d'insertion des usagers d'ESAT.

La création, en Guyane, d'une entreprise adaptée permettra d'insérer dans le milieu ordinaire de travail des usagers dont le maintien en ESAT ne se justifie plus, tout en maintenant un environnement bienveillant, en respectant leur rythme et en accompagnant d'une façon sereine et efficace leurs 1^{ers} pas dans un monde de travail, certes ordinaire mais encore adapté. L'objectif est de rendre la plus sereine possible l'entrée en milieu ordinaire de travail, de limiter au maximum le risque d'échec et si celui-ci survenait, d'en amoindrir l'impact.

Afin de favoriser à terme l'insertion dans une entreprise ordinaire, des actions de formation seront mises en œuvre, ainsi qu'un accompagnement social.

En outre, ces sorties auront pour effet de « libérer » des places en ESAT au bénéfice de quelques-uns des 250 travailleurs qui bénéficient d'une orientation vers le milieu protégé de travail mais sont encore sur liste d'attente par manque de place (178 places ouvertes sur l'ensemble du territoire).

Les Activités

Les secteurs d'activité ont été choisis en tenant compte à la fois des compétences professionnelles développées par les usagers mais aussi d'opportunités économiques réelles :

-  **Espaces Verts**
-  **Valorisation des Déchets**
-  **Standard/Reproduction/Gestion Electronique des Documents**

Le public visé

Les travailleurs en EA sont des personnes qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans une entreprise ordinaire mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celle des travailleurs d'ESAT.

CHIFFRES EN GUYANE

0€ c'est le montant des financements attribués par le FIPHFP pour le programme d'accessibilité car aucune demande n'a été déposée.

*Selon données 2013 du FIPHFP

AGENDA

Novembre 2015 : Diffusion de l'état des lieux de l'emploi des personnes handicapées

Lancement du site internet Handi-Pacte Guyane

19^{ème} édition de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées

Décembre 2015 : 4^{ème} rencontre du réseau des correspondants handicap

NOUS JOINDRE

Annie-Claude XAVIER, Coordinatrice
acxavier@handipacte.org
06 94 26 46 60

Joséphine GROCHATEAU, Chargée de mission étude et communication
jgrochateau@handipacte.org
06 94 24 01 89

Nadine MONTBRUN, Déléguée Inter-régionale Handicap du FIPHFP
nadine.montbrun@caissedesdepots.fr

Le recrutement concerne les anciens usagers des 2 ESAT de Guyane, ADAPEI et Ebène et les travailleurs en situation de handicap (TH) inscrits à CAP Emploi. 19 TH seront recrutés :

- 12 pour l'activité Espaces Verts
- 3 pour l'activité Standard / Reproduction / Numérisation
- 4 pour l'activité Valorisation des déchets.

Tous bénéficieront d'un contrat de travail. Les recrutements suivront le rythme de la mise en place des activités ; ils s'échelonnent de septembre 2015 à décembre 2016.

Quels avantages ?

Toute collectivité peut recourir aux services proposés par l'EA. Comme pour un ESAT, le recours aux services d'une EA permet aux entreprises de plus de 20 salariés de s'exonérer en partie de leur Obligation d'Emploi de Personnes Handicapées (OETH).

*Information issue du communiqué de presse de l'ADAPEI

Rencontre avec le cap emploi et le SAMETH 2^{ème} cycle des groupes de travail

Le second cycle des groupes de travail a été consacré au **recrutement et au maintien en emploi des PSH** à la demande de plusieurs administrations. Ainsi, se sont déroulées deux rencontres sur cette thématique au mois de juin dernier.

La première rencontre axée sur le recrutement a rassemblé une vingtaine de participants au Conseil régional le 4 juin. Au programme de cette séance l'intervention du Cap emploi qui a rappelé aux employeurs publics ses missions mais aussi les voies possibles pour recruter un travailleur en situation de handicap.



Groupe de travail 4 juin 2015

L'accent a été mis sur la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) perçu comme le moment idéal pour expérimenter le dispositif « **un jour, un métier en action** » qui permet à un employeur d'accueillir un TH pour 1 ou 2 journées (jusqu'à une semaine) en binôme avec une personne en poste.

Le maintien en emploi a été abordé lors de la deuxième rencontre du 25 juin à Sinnamary en présence du SAMETH. Pendant son intervention la chargée de mission SAMETH a rappelé à la dizaine de participants son rôle de prescripteur en insistant sur le fait **que chaque année le nombre de Prestation Ponctuelle Spécifique (PPS) est limité.**

Outre le fait de confirmer l'aspect prioritaire du maintien en emploi pour les employeurs publics, ces échanges ont permis de mettre en lumière plusieurs points :

- Le travail en réseau n'est pas encore intégré au mode de fonctionnement des différents acteurs
- Les administrations sollicitent peu le FIPHFP de façon directe et s'adressent plus facilement au SAMETH.

Prochain numéro : Janvier 2016

